



GLOBAL CENTRE FOR PLURALISM CENTRE MONDIAL DU PLURALISME

Le multiculturalisme en Colombie :

VINGT-CINQ ANS D'EXPÉRIENCE

Janvier 2018

La reconnaissance constitutionnelle des peuples indigènes par la Colombie en 1991 est un important exemple de modification du dialogue sur la diversité. La participation des peuples indigènes au processus de réforme et l'inclusion des droits des peuples indigènes et afro-colombiens dans la Constitution annonçaient un nouveau degré de visibilité, de légitimité et d'autonomisation pour ces groupes au sein de la société colombienne.

D'un côté, le changement fait partie d'une plus vaste tendance régionale selon laquelle les engagements envers le respect et la reconnaissance des peuples indigènes remplacent les anciens stigmates et stéréotypes tels que le « retard » des indigènes et le besoin d'une direction paternaliste. D'un autre côté, la participation et la reconnaissance des peuples indigènes au processus de réforme constitutionnelle en sont venues à symboliser un engagement social accru envers une société moderne plus démocratique.

Le Centre mondial du pluralisme s'intéresse

particulièrement à cette deuxième facette du changement. Dans quelles conditions les sociétés finissent-elles par embrasser le pluralisme – non seulement dans le sens d'accommoder telle ou telle revendication particulière, mais dans le sens plus profond d'inclure le respect de la diversité dans leur identité propre en tant que pays et en tant que démocratie? Quels acteurs de l'État ou de la société civile ont été les maîtres d'œuvre de ce changement et comment le changement a-t-il été justifié?

Parallèlement, il est important de comprendre les limites de ce changement. Les Constitutions sont des expressions essentielles de l'identité d'un pays et ont une signification symbolique distincte en tant que sites où manifester un engagement envers le pluralisme. Néanmoins, sans processus de réforme sociale et politique plus vastes, de tels engagements risquent de devenir purement symboliques.

En commandant l'étude de cas de la Colombie, le Centre mondial du pluralisme cherchait à comprendre l'impact du processus de réforme constitutionnelle sur les vies et les moyens de

Témoigner du changement dans les sociétés diversifiées est une nouvelle série de publications du **Centre mondial du pluralisme**. Couvrant six régions du monde, chaque « cas de changement » examine une période durant laquelle un pays a modifié son approche envers la diversité, soit développant, soit sapant les fondements de la citoyenneté inclusive. L'objectif de la série – laquelle présente également des aperçus thématiques d'éminents universitaires – est de favoriser la compréhension globale des sources d'inclusion et d'exclusion dans les sociétés diversifiées ainsi que des chemins vers le pluralisme.

subsistance des peuples indigènes et sur la perception des relations interethniques au sein de la société. Plus d'un quart de siècle plus tard, quelles leçons pouvons-nous tirer de l'expérience de la Colombie quant au potentiel du nouveau dialogue sur la place du pluralisme dans l'identité propre d'un pays et des limites de ce changement de dialogue en ce qui concerne la vie des citoyens?

EXPOSÉ DES FAITS

De nombreux processus de réforme constitutionnelle ont eu lieu en Amérique latine dans le but de créer des sociétés plus démocratiques et pluralistes. À l'avant-garde de ces processus, la Colombie fait figure de pionnière en introduisant une nouvelle façon de penser le « vivre ensemble ». En 1990, cédant à la pression sociale pour une réforme constitutionnelle, des élections sont organisées pour former une vaste assemblée constituante participative à l'image de la pluralité politique, ethnique et religieuse de la société. Elle inclut trois représentants des organisations indigènes du pays, qui se mobilisent pour appuyer le processus. Adoptée en juillet 1991, la Constitution qui en découle reconnaît la composition diversifiée du peuple et formule un engagement envers une politique de « multiculturalisme » pour la première fois dans l'histoire du pays. « Promouvoir les conditions nécessaires pour que l'égalité soit réelle et en vigueur » devient la responsabilité de l'État.

La nouvelle Constitution offre plusieurs protections aux peuples indigènes. Elle reconnaît les langues indigènes et jette les bases de mesures adaptées

aux valeurs culturelles précises en ce qui a trait à l'éducation, à la santé, à l'environnement ainsi qu'à la justice. Elle réitère le droit des peuples indigènes à la propriété foncière collective et celui d'élire leurs propres dirigeants. Elle exige une consultation préalable avant d'entamer des projets d'exploitation des ressources naturelles sur leurs territoires. Enfin, elle réclame la représentation des minorités sous forme de « circonscriptions spéciales » au congrès.

En commandant l'étude de cas de la Colombie, le Centre mondial du pluralisme cherchait à comprendre l'impact du processus de réforme constitutionnelle sur les vies et les moyens de subsistance des peuples indigènes et sur la perception des relations interethniques au sein de la société.

Dans les 25 années qui suivent l'adoption de la Constitution de 1991, des changements notables se produisent dans le matériel et le logiciel de l'approche de la Colombie envers le pluralisme, impliquant des dialogues sur la diversité en tant que telle, des engagements institutionnels et normatifs envers le multiculturalisme et des modifications dans la façon de gérer les relations entre les peuples et les institutions. Pour appuyer ces changements, des ajustements sont faits par la société majoritaire et les institutions étatiques d'un côté, et par des groupes sociaux qui cherchent à conserver les valeurs, les normes et l'autorité des communautés culturelles d'un autre côté.

Les institutions nationales ont joué un rôle. La Cour constitutionnelle s'est avérée déterminante pour s'assurer que le débat public sur l'adoption et l'application des lois et des décrets soit conforme au principe constitutionnel du respect de la diversité. Des mécanismes judiciaires introduits en 1991 ont veillé à ce que le respect des droits individuels et collectifs ainsi que le respect des éléments mêmes de la constitutionnalité – comme des mesures de protection légale, des mesures de contrôle constitutionnel et la consultation préalable – soient acceptés par les citoyens colombiens. Un important changement symbolique des attitudes publiques s'est également produit. Un discours national sur les peuples indigènes perçus comme « des sauvages qui devaient se faire civiliser » – une idée inscrite dans une loi de 1890 qui a été déclarée comme inconstitutionnelle seulement en 1996 – a fait place à une fierté officielle de la reconnaissance de la diversité par le pays. De ces façons, le matériel (pratiques) et le logiciel (attitudes) du pluralisme ont tous deux fait partie intégrante de l'émergence d'une identité colombienne qui embrasse et reflète la diversité du peuple.

Néanmoins, des obstacles persistent. La marginalisation et l'exclusion de groupes indigènes et afro-colombiens persistent en ce qui concerne le développement économique, l'éducation et la santé. Des blocages juridiques et politiques continuent d'entraver l'application de principes constitutionnels. Des priorités en matière de « développement national » – promues par des mégaprojets de développement de ressources naturelles ou d'infrastructures – entrent souvent en conflit avec la reconnaissance constitutionnelle de la culture indigène et du droit à la survie de

la communauté. Le racisme existe encore et des inégalités et une concurrence importantes persistent entre des groupes indigènes, afro-colombiens ou métisses, lesquels n'ont pas tous la même reconnaissance constitutionnelle ni le même traitement.

Depuis l'adoption de la Constitution de 1991, des changements notables se sont produits dans le matériel et le logiciel de l'approche de la Colombie envers le pluralisme, impliquant des dialogues sur la diversité en tant que telle, des engagements institutionnels et normatifs envers le multiculturalisme et des modifications dans la façon de gérer les relations entre les peuples et les institutions.

Les organisations ethniques, particulièrement celles des peuples indigènes, continuent de recourir aux rassemblements et aux manifestations pour revendiquer l'application des accords conclus avec l'État depuis 1991. Cette mobilisation est devenue un moyen de lutte commune pour la démocratie et l'égalité pour divers segments de la société, alors que les peuples indigènes, les Afro-Colombiens, les paysans ruraux, les étudiants et les femmes, entre autres, cherchent à tenir l'État responsable de ses engagements constitutionnels envers l'égalité. Ces efforts soulignent le défi constant de la Colombie d'aller au-delà de la reconnaissance de la diversité en créant des espaces où le dialogue est activement encouragé. Parvenir à un consensus afin qu'un changement politique, économique et social se

réalise en embrassant activement la différence est une condition essentielle à la poursuite du développement de la démocratie et du pluralisme en Colombie.

À TRAVERS L'OPTIQUE DU PLURALISME

Sources d'inclusion et d'exclusion

Le Centre mondial du pluralisme a demandé à chaque auteur de la série de Cas de changement de réfléchir aux sources d'inclusion et d'exclusion en se servant des « moteurs du pluralisme » élaborés par le Centre. Quelques faits saillants du cas complet de la Colombie sont présentés ci-dessous.

Moyens de subsistance et bien-être

- Des tensions persistent entre le désir de l'État de stimuler l'économie par l'exploitation des ressources naturelles et les communautés locales qui veulent le respect de leur autonomie.
- La reconnaissance constitutionnelle ne se traduit pas automatiquement par l'amélioration des conditions de vie des groupes marginalisés.
- La pauvreté reste répandue, et les communautés indigènes et afro-colombiennes ont été les premières victimes du conflit interne en Colombie.
- Le manque de données désagrégées exacerbe le défi de remédier à la marginalisation.

Droit, politique et reconnaissance

- En plus de reconnaître le caractère multiethnique et multiculturel de la Colombie, la Constitution

de 1991 impose une responsabilité à l'État de promouvoir l'égalité et de lutter contre la discrimination et la marginalisation.

- Une Cour constitutionnelle indépendante et progressiste promeut l'adhésion de l'État au principe du respect de la diversité en établissant des forums où la société civile peut remettre en cause les lois et les pratiques discriminatoires.
- De nouvelles inégalités continuent d'émerger entre des groupes qui reçoivent un traitement constitutionnel et juridique particulier – tels que les descendants des indigènes et des Africains – et d'autres groupes qui ne correspondent pas aux catégories protégées constitutionnellement.

Citoyens, société civile et identité

- La reconnaissance officielle des pratiques culturelles indigènes et leur intégration symbolique dans les cérémonies de l'État (telle que l'investiture du président) ont renforcé la fierté envers la diversité nationale.
- La mobilisation sociale à l'échelle locale dirigée par des groupes indigènes a contribué à tenir le gouvernement responsable et a favorisé l'émergence d'un d'objectif commun chez des groupes diversifiés tels que les Afro-Colombiens, les femmes, les étudiants et les paysans.

CONCLUSION

Après un processus de vaste participation civique, l'adoption de la Constitution de 1991 a introduit un cadre juridique pour un plus grand pluralisme

en Colombie. En plus de reconnaître le caractère multiethnique et multiculturel de la Colombie, la Constitution a offert à des communautés jadis marginalisées un accès direct aux institutions juridiques telles que la Cour constitutionnelle, que les groupes indigènes et d'autres ont utilisée pour tenir l'État responsable de son engagement à respecter la diversité. Malgré la poursuite des conflits entre les intérêts économiques et les droits de la communauté, nous pouvons discerner un cercle relativement vertueux entre les pratiques (matériel) et les attitudes (logiciel) du pluralisme. En dépit de la résistance au changement dans certaines régions, la société colombienne semble adhérer à ce « contrat social » de sorte que la diversité est devenue un aspect central de la façon dont l'identité colombienne se définit au quotidien.

AUTEUR DU CAS

Virginie Laurent est professeure agrégée en science politique à l'Université des Andes à Bogotá, en Colombie. Son travail est principalement axé sur les dynamiques politiques des mouvements sociaux, particulièrement au sein des groupes indigènes en Amérique latine..

Remerciements

Le Centre tient à souligner la collaboration de Will Kymlicka de l'Université Queen's, de Jane Jenson de l'Université de Montréal et des autres membres de notre groupe de recherche consultatif international. La série de Cas de changement a été élaborée avec le généreux soutien du Centre de recherches pour le développement international. Pour télécharger la version complète du cas de changement sur la Colombie, veuillez visiter le pluralisme.ca.

Ce travail a été réalisé grâce à une subvention du Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, Canada.

Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles du CRDI ou de son conseil des gouverneurs.

Cette analyse a été mandatée par le Centre mondial du pluralisme pour engendrer un dialogue mondial sur les moteurs du pluralisme. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur.

Le Centre mondial du pluralisme est une organisation de savoir appliqué qui facilite le dialogue, l'analyse et l'échange sur les fondements des sociétés inclusives dans lesquelles les différences humaines sont respectées. Établi à Ottawa, le Centre est inspiré par l'exemple du pluralisme canadien, lequel démontre ce que les gouvernements et les citoyens peuvent réaliser lorsque la diversité humaine est appréciée et reconnue comme une des bases de la citoyenneté partagée. Visitez-nous au pluralisme.ca.